



8 mars

Journée internationale des droits de la femme, c'est aussi un combat pour les hommes !

À nos épouses, à nos mères, à nos sœurs,
à nos filles, à nos amies, à nos collègues,

Les salariés masculins de France•tv, les élus et représentants FO, veulent vous souhaiter à toutes, une merveilleuse fête internationale des droits de la femme, ce 8 mars.

Si les hommes et les femmes sont égaux devant le chômage, les écarts sont toujours importants en matière de salaire : **ELLES TOUCHENT 18,5 % DE MOINS QUE LES HOMMES** selon l'Observatoire des inégalités ! Toutefois, c'est un peu mieux qu'en 1970 où l'écart était de -33,3 %.

Sachez que vous aurez toujours la solidarité du collectif, que le combat que vous menez est juste, vous pourrez compter sur nous !

Nous ne sommes pas dupes de « **l'index égalité** » lancé en 2019* qui ne corrobore absolument pas la situation des femmes dans l'entretien. Depuis le 1er mars 2020, les 40.000 entreprises de plus de 50 salariés doivent avoir publié leur note via l'index égalité. Pour celles de plus de 250 salariés, il s'agit de leur seconde publication.

Le bilan 2019 donne raison à FO. Si passer à une obligation de résultat pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes est une réelle avancée, l'outil montre ses limites. Ce qui confirme nos réserves exprimées depuis le début.

En 2019, 99% des entreprises de plus de 1000 salariés et 70% des plus de 250 ont publié leur note. Elles ont obtenu en moyenne une note de 82 points sur 100, qui est incohérente avec les 25% d'écart salarial constatés. Les 75/100 sont validés pour 83% d'entre elles : elles ne risquent donc aucune sanction !



Bien que nous soyons en 2020, nous voulons vous dire que nous trouvons les inégalités qui perdurent entre hommes et femmes totalement inadmissibles (salaires, avancements, contrats de travail, conciliations entre vie professionnelle et vie domestique...).

Pourtant les écarts existent... mais ils sont en partie invisibilisés par l'outil lui-même (non prise en compte des groupes d'effectifs ayant moins de 3 femmes et 3 hommes, seuil de pertinence qui permet de gommer 5% des écarts constatés).

FO veut également souligner deux points d'alerte :

- Près de 20% des entreprises ne respectent pas la loi relative au rattrapage salarial pour les femmes revenant de congé maternité.
- Et près d'une sur deux compte au mieux une femme parmi ses 10 meilleures rémunérations....

Pour 2020, FO craint que dans bon nombre d'entreprises de 50 à 250 salariés, une part importante des indicateurs ne

pourra être prise en compte pour cause d'effectifs trop faibles, ce qui aura pour effet de rendre l'index incalculable ! Protégeant de fait les entreprises de tout risque de sanctions...

Un bilan devait être présenté en novembre aux organisations syndicales et patronales dans le cadre du Conseil Supérieur de l'Egalité Professionnelle. Mais le gouvernement n'a pas procédé au renouvellement des mandats du CSEP qui ont pris fin en mai 2019... Alors nous disons à l'actuel gouvernement : « A vous de jouer ! »

* cet index égalité vise à plus de transparence et en cas de faible score expose l'entreprise à une pénalité financière pouvant atteindre 1% de la masse salariale.

Paris, le 6 mars 2020



FO
8 mars

#FO *Retraite Gagnante*

**Si je lutte ma fille,
c'est pour
que ton avenir
soit meilleur ...**